

**Délégation permanente du
Conseil Municipal à Mr le Maire**

D-2018/121

Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du CGCT. Délibération D.2016/472 du 12 décembre 2016. Attributions de concessions dans les cimetières de la Ville de Bordeaux. Compte-rendu au Conseil Municipal.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, pour information, le compte-rendu des attributions de concessions dans les cimetières de la Ville de Bordeaux pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 1^{er} janvier 2018 :

Affaire traitée	Observation
Attributions de concessions temporaires et perpétuelles dans les cimetières de Bordeaux	Liste des concessions temporaires et perpétuelles attribuées par cimetière jointe

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL